

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THOIRY
DU MERCREDI 1^{er} FEVRIER 2023 PRESCRIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-25 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres en exercice : 29
Votants : 28
Présents : 24
Excusés avec procuration : 4
Excusé sans procuration : 0
Absent : 1

Le Conseil Municipal de la commune de Thoiry, convoqué le 25 janvier 2023 et réuni le mercredi 1^{er} février à 18 heures 30 sous la présidence de Madame le Maire a délibéré comme suit :

- ❖ DEL-2023-01 : Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.
Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaires 2023.
- ❖ DEL-2023-02 : Garantie accordée à l'Agence France Locale pour l'année 2023.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-03 : Modification du tableau des emplois de la Ville de Thoiry – Filières technique, animation et administrative.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-04 : Modification de la convention de formation d'entraînement entre la ville de Thoiry et l'association des Moniteurs Police de la Fonction Publique Territoriale.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-05 : Echange de la parcelle AY propriété des Consorts B. contre un ensemble de parcelles communales.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-06 : Acquisition d'une bande de terrain, propriété de Mme S.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2023-07 : Signature d'une promesse de rétrocession des parcelles BX 69 et BX 70 au bailleur social DYNACITE.
Approuvée à l'unanimité.

- ❖ **DEL-2023-08 : Renouvellement de la convention PEFC avec l'ONF.**
Approuvée à l'unanimité.

- ❖ **DEL-2023-09 : Mise en place d'une convention de vente groupée de bois entre l'ONF et la Commune de Thoiry.**
Approuvée à l'unanimité.

- ❖ **DEL-2023-10 : Modification du Règlement Intérieur des services péri/extrascolaires à compter du 1^{er} mars 2023.**
Approuvée à l'unanimité.

- ❖ **DEL-2023-11 : Avenant à la convention du projet Lire et Faire Lire avec l'UDAF.**
Approuvée à l'unanimité.

- ❖ **DEL-2023-12 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association l'Echo du Reculet.**
Approuvée à l'unanimité.

*** Séance levée à 20h50 ***

Fait à THOIRY le 2 février 2023.

Le Maire,

Muriel BÉNIER



Affichée ce même jour au format papier en Mairie et publiée en format informatique sur le site internet de la commune